



10
ANNÉES
D'EXPERIENCE

BPJEPS AF (EX AGFF)
EDUCATEUR SPORTIF



BREVET PROFESSIONNEL
JEUNESSE ÉDUCATION POPULAIRE ET SPORTS

ACTIVITÉS DE LA FORME
Options Cours Collectifs ou Haltérophilie et Musculation



FORMATION EN APPRENTISSAGE GRATUITE & RÉMUNÉRÉE SUR 10 MOIS

LES OBJECTIFS

A la fin de votre cursus, vous serez capable de :

- Encadrer des cours collectifs
- Mettre en œuvre des programmes de renforcement musculaire avec appareils ou charges lourdes
- Accueillir, orienter et prendre charge de façon personnalisée chaque client
- Participer à l'organisation, au fonctionnement et au développement de votre structure
- Participer à l'entretien et à la maintenance du matériel et des installations

LE CONTENU DE LA FORMATION

Cette formation se déroule en 4 Unités Capitalisables (UC)

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des Activités de la Forme

UC4 :

A. Option COURS COLLECTIFS

Mobiliser les techniques de la mention des Activités de la Forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « Cours Collectifs ».

B. Option HALTÉROPHILIE ET MUSCULATION

Mobiliser les techniques de la mention des activités de la Forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage jusqu'au 1^{er} niveau de compétition fédérale dans l'option «Haltérophilie et Musculation ».

L'ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

- Durée : 10 mois
 - Tests de sélection : un entraînement aux tests de sélection est offert
 - L'évaluation est continue et se situe tout au long de la formation
 - Démarrage : septembre 2018
 - 1^{er} semestre : 3 jours en centre de formation
 - 2^e semestre : 2 jours en centre de formation
- LES DOSSIERS SONT À RETIRER À L'ÉCOLE PRO FORMAT OU À DEMANDER À THÉOPHILE BRAUN.

LE STATUT

- **Alternant en contrat d'apprentissage** ou de professionnalisation
- Salarié en période de professionnalisation ou en congé individuel de formation
- Demandeur d'emploi
- Formation initiale : 7 200 € pour les deux mentions A et B et 6 000 € pour une mention au choix A ou B.

LES DE PRO FORMAT

- + Une formation en apprentissage gratuite & rémunérée
- + Un réseau d'entreprises partenaires
- + 10 années d'expériences dans la formation BPJEPS AF
- + Une équipe de formateurs expérimentés
- + Un campus accessible et dynamique
- + Une certification Les Mills offerte
- + Une visite au Salon du Fitness ou à la Convention Fitness/Musculation à Paris



PRO FORMAT

Contact :Théophile Braun

19 allée Glück • 68200 Mulhouse

T. 03 89 60 09 60 • M. 06 85 25 56 56 • @t.braun@pro-format.fr

www.pro-format.fr |  **SUIVEZ-NOUS @EcoleProFormat**

SAS au capital de 100 000 € • Siret 440 270 007 000 30 • APE 8559 A



BPJEPS AF

SUIVRE CETTE FORMATION EN APPRENTISSAGE, DE 18 À 30 ANS !

? COMMENT FAIRE ?

- Se pré-inscrire sur le site du CFA FORM'AS à partir de fin février 2017 à l'adresse suivante : www.form-as.fr ou contacter Diane Armentano au 03 88 26 94 70 - contact@form-as.fr
- Réussir les épreuves de sélection.

La pré-inscription permet de bénéficier d'un accompagnement dans la recherche d'un contrat d'apprentissage.

LES AVANTAGES DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

POUR L'APPRENTI

- Contrat d'apprentissage possible jusqu'à la veille des 31 ans.
- Formation gratuite et rémunérée.
- Exonération des charges salariales.
- Salaire non imposable dans la limite du SMIC annuel.
- Statut de salarié.
- Bénéficie d'une carte «d'Étudiant des Métiers».
- Expérience professionnelle valorisante.
- Prise en compte des années d'apprentissage dans le calcul de la retraite.
- Aide de la Région pour le déplacement (0,04 cents / kilomètres pour trajet Pro Format-domicile).
- Aide de la Région pour le 1er équipement (remboursement de 80€).
- Rémunération (salaire brut = salaire net).

	1ère année	2ème année
De 18 à - 21 ans	41% SMIC 607 €	49% SMIC 725 €
21 ans et plus	53% SMIC 785 €	61% SMIC 903 €

POUR L'ENTREPRISE

FINANCEMENT DE LA FORMATION

- Contrat «sécurisé» et présence en structure plus importante (par rapport à un stagiaire).
- Pour les entreprises ou structures assujetties à la taxe d'apprentissage : formation prise en charge par la Région.
- Pour les structures non assujetties à la taxe d'apprentissage (périscolaires, clubs de sport, associations) :

2 hypothèses s'offrent à vous :

- a) Si votre structure est affiliée à la CCN du sport et des métiers de l'animation, la formation sera prise en charge par UNIFORMATION (pas de coût pour la structure).
- b) Si vous n'avez pas de salarié, donc pas de CCN et pas d'OPCA, vous serez facturé d'un tiers de la formation.

AIDES FINANCIÈRES

- Exonération de l'ensemble des cotisations patronales.
- Non prise en compte des apprentis dans le calcul de l'effectif pour l'application des dispositifs législatives et réglementaires soumises à une condition de seuil.
- Crédit d'impôt (IS) = jusqu'à 1 600 € / an.
- Si - 11 salariés = 1 000 € d'assiduité (sauf si 15% d'absences irrecevables ou 40% d'absences même justifiées).
- Si 1er apprenti (pour une entreprise ou une structure qui n'en a jamais eu) = 1 000 €.
- Si 2ème apprenti = + 1000 €.



PRO FORMAT

Contact : Théophile Braun

19 allée Glück • 68200 Mulhouse

T. 03 89 60 09 60 • M. 06 85 25 56 56 • [@t.braun@pro-format.fr](mailto:t.braun@pro-format.fr)

www.pro-format.fr | **SUIVEZ-NOUS @EcoleProFormat**

SAS au capital de 100 000 € • Siret 440 270 007 000 30 • APE 8559 A



L'opération "Déploiement d'un projet fédéral d'individualisation innovante de la formation avec la FOAD au CFA Form'as" est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER Alsace 2014-2020.

